Antidépresseurs et grossesse: l'ANSM appelle à la prudence

Zitouni IMOUNACHEN - 2016-06-03 15:06:03 - Vu sur pharmacie.ma

L'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) appelle les prescripteurs à la prudence concernant l'utilisation d'antidépresseurs chez la femme enceinte. Plusieurs études épidémiologiques ont évoqué des risques de troubles neurodéveloppementaux chez l'enfant exposé in utero à certains antidépresseurs : principalement des troubles moteur, du comportement et du spectre autistique.

« Même s'il n'existe aucun lien démontré, par mesure de précaution l'ANSM informe les prescripteurs qui décideront de la thérapie la plus adaptée à chaque patiente en toute connaissance de cause », explique Philippe Vella, directeur des médicaments en neurologie, psychiatrie, antalgie, rhumatologie, pneumologie, ORL, ophtalmologie, stupéfiants de l'ANSM. « C'est un sujet émergent qui nécessite d'être consolidé », ajoute-t-il.

Les médicaments concernés sont les inhibiteurs sélectifs de la recapture de la sérotonine, dits ISRS (paroxétine, fluoxétine, sertraline, citalopram, escitalopram, flovoxamine) et les inhibiteurs de la recapture de la sérotonine et de la noradrénaline, dits IRSN (venlafaxine, duloxétine, mirtazapine et milnacipran).

Les conditions d'utilisation des antidépresseurs pendant la grossesse restent inchangées, ils ne doivent être prescrits qu'en cas de nécessité absolue, priorité étant donnée aux traitements non médicamenteux. « Nous ne parlons pas d'une interdiction des antidépresseurs chez la femme enceinte, qui peut souffrir d'une dépression sévère pour laquelle la psychothérapie n'est pas suffisante, mais d'un choix raisonné du praticien en accord avec sa patiente, en disposant des dernières informations disponibles », précise Dominique Martin, directeur général de l'ANSM.